



Progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes et du vérificateur intérieur des comptes

Rapport du Directeur général

1. Ce rapport fait le point sur les mesures prises en vue d'assurer la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes et du vérificateur intérieur des comptes, et présente une vue d'ensemble des mesures prises pour donner suite aux résultats des enquêtes mentionnées dans le rapport du vérificateur intérieur des comptes pour l'année 2023.¹

2. L'OMS se félicite d'avoir reçu une opinion sans réserve du Commissaire aux comptes sur les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023,² avis qui témoigne du travail considérable accompli par l'ensemble des membres du personnel de l'Organisation. Le fait que, pendant plusieurs années consécutives, des opinions sans réserve ont été données confirme l'engagement de l'Organisation à améliorer de façon continue la transparence et la responsabilisation.

3. L'OMS fait l'objet de nombreux audits ; des vérifications distinctes sont réalisées par le vérificateur intérieur des comptes et par le Commissaire aux comptes. Outre la vérification obligatoire des états financiers, 19 vérifications ont été réalisées en 2023 (2022 : 17 vérifications). Afin de mettre l'accent sur la mise en œuvre des recommandations qui en résultent et de réduire la probabilité que les mêmes problèmes se répètent, le Secrétariat a fixé 10 grandes priorités en matière de vérification (voir l'annexe 1) pour la période 2023-2024 en vue de résoudre les problèmes récurrents. Cela institue un cadre fondé sur les risques pour permettre à la direction, à tous les niveaux, de faire face aux défis déjà présents ou nouveaux.

4. En chef de file, le Directeur général donne l'exemple au sommet. Les directeurs de la fonction de direction exécutive et de responsabilisation, quant à eux, suivent attentivement l'efficacité de la mise en œuvre des priorités en matière de vérification lors d'examens périodiques de la situation, le but étant de garantir que l'OMS s'appuie sur les efforts qu'elle a déjà consentis pour améliorer la transparence, l'efficacité, la responsabilisation et la conformité, en mettant tout en œuvre pour clore les recommandations d'audit dans les délais.

¹ Document A77/23.

² Document A77/22.

Recommandations issues des vérifications de 2023

5. En 2023, le Commissaire aux comptes a formulé 44 recommandations (2022 : 50 recommandations) et le Bureau des services de contrôle interne, 345 recommandations (2021 : 251 recommandations), ce qui fait un total de 389 nouvelles recommandations (2022 : 301 recommandations). Sur l'ensemble des recommandations émises, 109 ont été classées comme ayant une « priorité élevée », 277 comme ayant une « priorité intermédiaire » et les trois dernières comme ayant une « priorité faible ». Parmi elles, 284 concernent l'administration, 78 les activités des programmes et 27 le Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire. Le Secrétariat a accepté toutes les recommandations.

6. Le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance examine dans quelle mesure les observations issues des vérifications intérieures et extérieures ont été mises en œuvre,¹ en suivant les progrès réalisés pour s'attaquer aux problèmes mis en évidence par les vérifications et à leurs causes profondes, et fournit des orientations techniques.

Recommandations relatives aux 10 priorités de la vérification

7. Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre des 10 priorités de la vérification. En 2023, 340 recommandations antérieures relatives aux dites priorités ont été closes, et des mesures ont été prises pour donner suite à 217 recommandations en cours (voir l'annexe 2). Sur la base de ces avancées et des nouvelles recommandations liées aux 10 grandes priorités émises en 2023, le Secrétariat réaffirme que ces 10 grandes priorités, classées ci-dessous de a) à j), demeureront pertinentes au cours des années à venir, jusqu'à ce que celles-ci soient systématiquement traitées.

a) Système de gestion opérationnelle (BMS)

8. Le projet BMS est essentiel pour résoudre les problèmes liés aux processus et au contrôle sous-jacents qui se posent dans bon nombre des 10 grandes priorités. Les conclusions et les recommandations issues des vérifications de 2023 sur le projet BMS ont continué d'être mises en œuvre, de même que les recommandations du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance. Des mesures sont prises pour atténuer les risques, notamment via des plans d'urgence liés aux délais ambitieux du projet.

9. Le Secrétariat a le plaisir d'annoncer que les premières phases de mise en œuvre du BMS ont été déployées, à savoir les phases pilotes ayant trait à la gestion du transport et des entrepôts et au système de gestion des programmes à l'appui de la planification du quatorzième programme général de travail, 2025-2028.

10. En vue de donner suite aux recommandations, l'OMS s'emploie, par l'intermédiaire de son solide mécanisme de gouvernance de projet, à atténuer les risques recensés, y compris les risques financiers. Le Secrétariat continue d'examiner régulièrement l'avancée de la mise en œuvre et de surveiller l'état de préparation de l'Organisation au changement, en mettant l'accent sur l'obtention de bénéfices institutionnels. Le Commissaire aux comptes examinera l'état d'avancement des observations issues des vérifications à la suite de la mise en œuvre.

b) Procédures d'achat et conformité

11. En 2023, les procédures d'achat ont continué de revêtir une importance particulière. Dans le cadre de la vérification extérieure, la chaîne d'approvisionnement de l'OMS a fait l'objet d'un audit de

¹ Voir le document EB150/5, annexe, paragraphe 4.

performance. En outre, il a été établi dans le cadre de la vérification intérieure que l'amélioration de la chaîne d'approvisionnement, la gestion des fournisseurs et les procédures d'achat constituaient des domaines d'action prioritaire.

12. Le Secrétariat continue de mettre en œuvre sa stratégie visant à moderniser les procédures d'achat dans l'ensemble de l'Organisation, ce qui permettra de concrétiser cette priorité. Parmi les jalons atteints tout au long de l'année, il convient de noter la mise en œuvre d'une politique actualisée prévoyant des seuils d'appel d'offres révisés, l'objectif étant de renforcer l'efficacité des procédures d'achat à faible risque et de faible valeur tout en continuant de soumettre les procédures d'achat de forte valeur à des contrôles, conformément à la nouvelle délégation de pouvoirs.

13. Parmi les autres améliorations apportées et conçues spécialement pour appuyer les bureaux de pays dans leurs procédures d'achat, il convient de noter que les procédures applicables aux commandes passées dans le cadre d'accords à long terme ont été rationalisées et que le recours à un accord à long terme émanant d'une autre entité des Nations Unies au titre du principe de reconnaissance mutuelle a été facilité. Des représentants du réseau des achats de l'OMS se sont réunis pour renforcer les capacités et étendre les connaissances spécialisées. Une procédure visant à suivre la ponctualité et les performances des fournisseurs dans la livraison des kits d'urgence – l'un des principaux postes de dépense de l'OMS – a par exemple été instaurée.

c) Gestion de la chaîne d'approvisionnement et des stocks

14. Le Secrétariat s'emploie activement à mettre en œuvre sa stratégie de gestion de la chaîne d'approvisionnement de 2022, qui vise à améliorer les notes et les documents d'orientation ainsi que la planification de la gestion des stocks, à renforcer l'environnement de contrôle et à développer les pratiques visant à maintenir des niveaux d'inventaire optimaux et à réduire les stocks d'articles arrivés à péremption.

15. La numérisation des fonctions clés de la chaîne d'approvisionnement reste au cœur de l'approche institutionnelle de l'OMS. Les activités de distribution et d'expédition sont désormais sous-tendues par le système de gestion opérationnelle pour la gestion du transport dans 10 pays pilotes, ce qui permet de suivre et de contrôler plus facilement les envois et de repérer plus aisément les goulets d'étranglement au niveau de la procédure liée aux feux verts. Cette démarche garantira une intégration plus efficace dans l'ensemble des bureaux de pays et permettra peut-être d'aboutir, à terme, à l'instauration d'un système de suivi et de traçabilité des commandes.

16. Le système de gestion opérationnelle pour la gestion des entrepôts a été lancé en Irak fin 2023 et sera déployé dans d'autres pays en 2024. Un dispositif de codes-barres et de codage des articles viendra le compléter en 2024-2025, ce qui permettra de réduire le gaspillage, de commander selon les stocks disponibles et de renforcer cette modalité, et d'assurer une meilleure gestion des stocks – ce qui, en définitive, permettra de renforcer les services fournis par les bureaux de pays aux ministères de la santé.

d) Gestion des interlocuteurs gouvernementaux et des entités bénéficiant d'un soutien financier et activités de contrôle connexes

17. Les vérifications ont mis en évidence des possibilités d'améliorer la gestion des financements accordés aux interlocuteurs gouvernementaux et aux autres entités, notamment sur les aspects suivants : la conduite d'évaluations des capacités pour la sélection de partenaires d'exécution ; la conduite d'activités de contrôle relatives à la mise en œuvre directe, à la coopération financière directe et aux lettres d'accord de subvention ; le suivi et l'examen des dépenses des partenaires d'exécution et

l'établissement de rapports à ce sujet ; la gestion et le suivi des activités de contrôle ; la présentation en temps utile des rapports de situation et des rapports financiers ; la gestion des risques liés à l'utilisation du mécanisme de décaissement direct.

18. Pour contribuer à remédier à ces problématiques, le Secrétariat a mis à jour les politiques et les modes opératoires normalisés relatifs aux activités d'évaluation et de contrôle des risques. Il s'emploie à rationaliser le processus en s'appuyant sur les travaux effectués par d'autres entités du système des Nations Unies, notamment en uniformisant le processus d'évaluation des partenaires d'exécution pour le mettre en conformité avec les approches harmonisées du système des Nations Unies, lorsque cela est possible, et en encourageant le recours à des prestataires de services tiers pour les activités de contrôle. Le pôle mondial chargé de coordonner les activités de contrôle aidera le Siège, les bureaux régionaux et les bureaux de pays à mettre en œuvre les plans relatifs à la conduite des activités de contrôle.

e) Gestion des ressources humaines et processus de recrutement

19. Les vérificateurs ont recommandé d'améliorer l'efficacité du Secrétariat et l'expérience globale du personnel dans les domaines suivants : procédures en matière de recrutement et de cessation de service ; gestion des carrières ; formation et perfectionnement du personnel ; alignement de la stratégie et des plans opérationnels en matière de ressources humaines sur le programme de transformation de l'OMS ; structures organisationnelles et besoins en personnel, ce qui inclut la nécessité d'examiner et de mettre à jour la planification des ressources humaines afin de mieux répondre aux besoins en personnel pour l'exécution des programmes.

20. L'une des principales initiatives mises en œuvre concerne la présence de base prévisible dans les pays. Cette initiative vise à aider les bureaux de pays à mobiliser les capacités requises pour appuyer les États Membres dans leurs efforts pour obtenir des résultats. Les bureaux de pays ont été classés par catégorie et un modèle de dotation en personnel adéquat a été établi pour chacun d'eux, ce qui permettra de définir des effectifs de base pour chaque bureau de pays, et notamment de renforcer la séparation des tâches. Des fonds souples ont été alloués à ces postes en vue d'en assurer la viabilité, et 400 postes ont été créés en plus des 1765 postes déjà pourvus dans les bureaux de pays.

21. Plusieurs initiatives ont été engagées pour rendre le processus de recrutement plus rapide, notamment la création de fiches de postes standardisées, le recrutement accéléré pour des postes au moyen d'un dispositif de mobilité, l'augmentation des moyens de recherche de candidats et l'amélioration des services de présélection des candidats. Dans le cadre de l'amélioration de la procédure de cessation de service, des mesures ont été mises en œuvre afin de respecter les délais convenus en matière de traitement en procédant au suivi trimestriel des indicateurs clés de performance. Cette démarche a permis de traiter les dossiers sans retard et de respecter systématiquement les objectifs fixés en matière de délais.

22. Les faiblesses des processus relatifs aux systèmes de ressources humaines mises en évidence par les vérifications, notamment du processus de sélection harmonisé, sont en train d'être corrigées dans le cadre de l'élaboration du nouveau système de gestion opérationnelle.

23. Le rapport connexe sur les ressources humaines fournit des informations plus complètes sur les progrès réalisés et témoigne de l'engagement du Secrétariat à clore en temps voulu toutes les recommandations acceptées.

f) Exécution programmatique et mesure de l'impact

24. Les vérificateurs ont identifié des problèmes de gouvernance et de contrôle et ont recommandé des améliorations dans certains domaines, consistant notamment à tenir à jour les stratégies de coopération avec les pays ainsi que les accords de collaboration biennaux, les registres des risques et les plans de continuité des opérations ; à améliorer l'objectivité du tableau de bord des produits ; à améliorer la diffusion des données d'exécution programmatique sur le portail Web de programme de l'OMS.¹

25. Le Secrétariat s'est engagé à mettre à jour de façon continue les stratégies de coopération avec les pays et les accords de collaboration biennaux avec tous les États Membres dotés de bureaux de pays. De même, des mesures ont été prises pour aligner les plans de continuité des opérations sur les registres des risques en veillant à ce que ces derniers soient à jour afin de faciliter en amont une riposte rapide face aux menaces sanitaires mondiales. Un nouveau cadre de gestion de la continuité des opérations a par ailleurs été lancé, qui exige de disposer de plans de continuité des opérations fondés sur les risques pour chaque lieu.

26. Des améliorations considérables ont été apportées au système de tableau de bord des produits. La méthodologie et l'outil lui-même ont été simplifiés, notamment en rationalisant le nombre de questions et la procédure de collecte de données dans l'ensemble de l'Organisation. Ce système a maintenant été déployé dans presque tous les bureaux de pays (96 %, à l'exception de ceux qui relèvent de l'Organisation panaméricaine de la Santé) et fait l'objet d'une présentation distincte sur les pages consacrées à chaque pays du rapport sur les résultats 2022-2023. Une évaluation conjointe est réalisée à titre expérimental dans trois Régions pour répondre à la question de l'« objectivité » soulevée dans le cadre des vérifications.

g) Activités du Centre mondial de services

27. Le Centre mondial de services a adopté des indicateurs clés de performance en 2023, approuvés par son conseil de gouvernance, sur la base d'une évaluation comparative. Ces indicateurs continuent de rendre compte des efforts déployés par le Centre mondial de services pour garantir la fourniture de services de soutien administratif efficaces.

28. En outre, le Secrétariat rappelle que, dans le cadre de la vérification extérieure, toute l'utilité de la création de l'équipe Conformité et gestion des risques, au Centre mondial de services, a été reconnue. Cette équipe travaille avec le réseau mondial de la conformité et le Bureau de la conformité, de la gestion des risques et de l'éthique pour garantir la prise en compte globale des stratégies d'atténuation des risques, l'objectif étant d'éviter à l'avenir les recommandations récurrentes. En 2023, conformément aux recommandations issues de la vérification extérieure, l'équipe a étendu son champ d'activités au-delà des activités de contrôle visant à assurer la conformité des opérations relatives aux voyages et aux achats de services pour englober les fonctions de gestion des ressources humaines et de gestion des états de paie. Pour continuer de renforcer les capacités du Centre, un responsable du contrôle de conformité a été recruté en novembre 2023.

29. En 2023, le Centre mondial de services a fait son possible pour donner suite aux recommandations issues de la vérification extérieure émises en mai 2023, sachant que le Commissaire aux comptes avait jugé closes ou avait recommandé de clore 77 % d'entre elles.

¹ Pour plus d'informations, voir le portail des États Membres (<https://www.who.int/about/governance/member-states-portal>, en anglais seulement, consulté le 30 avril 2023).

h) Gestion des contributions et rapports aux donateurs

30. Le Secrétariat reçoit de ses donateurs des contributions en numéraire et en nature. Il a été recommandé d'apporter des améliorations dans plusieurs domaines, notamment : l'intégration de différents systèmes afin de faciliter l'enregistrement, le suivi et la comptabilisation des contributions en nature, ainsi que l'établissement de rapports à ce sujet ; l'examen de la politique d'évaluation des contributions volontaires à recevoir à long terme ; et la diffusion en temps utile de rapports aux donateurs.

31. Les vérificateurs ont pris acte de l'augmentation du volume des états financiers finaux certifiés établis en 2023, et de la multiplicité des formats et des échéances des rapports aux donateurs. Des indicateurs clés de performance, notamment pour l'établissement des rapports aux donateurs, ont été élaborés et sont en train d'être communiqués aux bureaux de pays de l'OMS. La liste est accessible sur le portail des États Membres, et il en sera rendu compte ultérieurement. Le système de gestion de la collaboration avec les contributeurs assure à présent la gestion intégrée de bout en bout des contributions en nature aux trois niveaux de l'Organisation. Le volume et la complexité des rapports aux donateurs sont étroitement liés au fait que les fonds consentis au titre des accords de contributions volontaires sont à objet désigné. Il est prévu de consentir des financements plus souples lors du prochain cycle d'investissement, ce qui permettra de réduire la charge administrative. En outre, dans le cadre du cycle d'investissement et des conclusions du Groupe de travail sur le financement durable, un examen est en train d'être mené pour recenser les possibilités d'améliorer la qualité des rapports aux donateurs en adoptant une approche axée sur la normalisation et l'harmonisation, l'objectif étant d'améliorer l'efficacité et l'efficacé du processus. Le Secrétariat élabore par ailleurs une nouvelle politique interne visant à réduire au minimum les demandes de prolongation sans frais des délais adressées aux donateurs, de telles demandes ne pouvant être accordées que dans des circonstances exceptionnelles.

i) Informatique et gestion des données

32. En 2023, une vérification de la performance a été entreprise pour évaluer la gouvernance de la gestion des données et les liens entre les données et la numérisation, la sécurité et la confidentialité. Les recommandations émises ont été acceptées par la direction et abordaient notamment des aspects en lien avec le Centre mondial de données sanitaires et le Portail pays de l'OMS.

33. Le Secrétariat a stratégiquement renforcé le cadre de sécurité de l'Organisation, en mettant en œuvre et en améliorant le système d'authentification destiné à tous les membres du personnel. Cela a permis de renforcer la protection, la conformité et l'efficacité opérationnelle globale. Le centre des opérations de sécurité a intercepté avec succès plus de 1600 cyberattaques, y compris des attaques stratégiques simultanées visant plusieurs sites. L'adoption de mesures de cybersécurité en amont permet de garantir la résilience et la fiabilité de l'environnement numérique dans un contexte de plus en plus marqué par le numérique. Les bureaux régionaux et les bureaux de pays ont consacré des ressources considérables à la mise en œuvre de mesures de cybersécurité robustes et à la lutte contre les vulnérabilités, en particulier pour faire face à l'augmentation des cyberattaques et des situations d'urgence.

34. La gouvernance et la protection des données restent un domaine de risque prioritaire. Une nouvelle politique de protection des données à caractère personnel a été approuvée, et permet d'améliorer les structures, les normes et les processus en matière de gouvernance des données et de renforcer les capacités des membres du personnel en ce qui concerne le partage de données.

j) Responsabilisation, gestion des risques, conformité et contrôle interne

35. Une nouvelle délégation de pouvoirs aux représentants de l’OMS a été signée par le Directeur général et cinq directeurs régionaux afin de donner des moyens d’action aux bureaux de pays et de renforcer leur capacité de direction. Cela octroiera aux représentants de l’OMS davantage de responsabilités dans la direction de leurs bureaux et permettra aux bureaux de pays de gagner en souplesse et en réactivité. Ces changements sont parmi les plus importants observés au sein des bureaux de pays dans toute l’histoire de l’Organisation.

36. Le Secrétariat demeure entièrement résolu à améliorer ses mécanismes de gestion des risques et de conformité. La stratégie de gestion des risques de l’OMS et son cadre de propension au risque ont été approuvés en 2023. Ils préconisent : a) une approche plus institutionnelle de la gestion des risques lors de la conception des programmes, de la budgétisation et de la mise en œuvre des activités relatives aux programmes, en accordant une attention particulière aux risques principaux ; b) une décentralisation accrue de la fonction de conformité et de gestion des risques afin de mieux appuyer la prise de décisions et la responsabilisation au niveau des pays et de favoriser une délégation accrue des pouvoirs aux représentants de l’OMS. Ces objectifs sont sous-tendus par des outils, des orientations et des ressources améliorés pour la gestion des risques et le suivi du contrôle, ainsi que par la transparence renforcée et les capacités accrues de l’ensemble des fonctions de contrôle de la gestion des risques et de la conformité aux trois niveaux de l’Organisation.

37. Dans ce contexte, un examen approfondi des principaux risques a été mené pour s’assurer que l’OMS disposait d’une vision complète, interfonctionnelle, intégrée et réaliste des risques qui pourraient menacer sa capacité d’atteindre les objectifs stratégiques qu’elle s’est fixés. Les principales mesures d’atténuation des risques sont mises en œuvre à l’échelle mondiale et s’appuient sur les 10 grandes priorités en matière de vérification. Au total, 32 postes ayant trait à la gestion des risques et à la conformité ont été créés sur le terrain au titre de la présence de base prévisible dans les pays.

38. En outre, la Politique OMS de prévention, de détection et de réponse à la fraude et la corruption a été mise en œuvre, notamment par le biais de plusieurs initiatives de formation.

39. Des travaux sont en cours pour améliorer l’environnement de contrôle de l’OMS, l’accent étant mis sur la facilitation des opérations. Dans le cadre du projet BMS, un outil intégré de gestion des risques a été mis au point pour incorporer les mesures de gestion et d’atténuation des risques dans les plans de travail des équipes, afin d’en faciliter le suivi. De plus, la mise au point et la rationalisation d’un système de contrôle intelligent par l’automatisation (en appliquant des matrices de risque et de contrôle aux principaux processus institutionnels) se sont poursuivies, dans la mesure du possible, afin de générer les résultats des tâches assignées de la manière la plus efficace et la plus efficiente possible.

ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DES ANNÉES PRÉCÉDENTES

40. Les Figures 1 et 2 font le point sur l’état de la mise en œuvre des recommandations, par type de vérification et par année, en indiquant celles qui ont été appliquées et celles qui sont en cours.

41. On peut s’attendre à ce que les dernières recommandations émises (en 2023) soient associées à de faibles taux d’exécution, car la direction commence seulement à y donner suite.

Figure 1. État de la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes par année d'émission

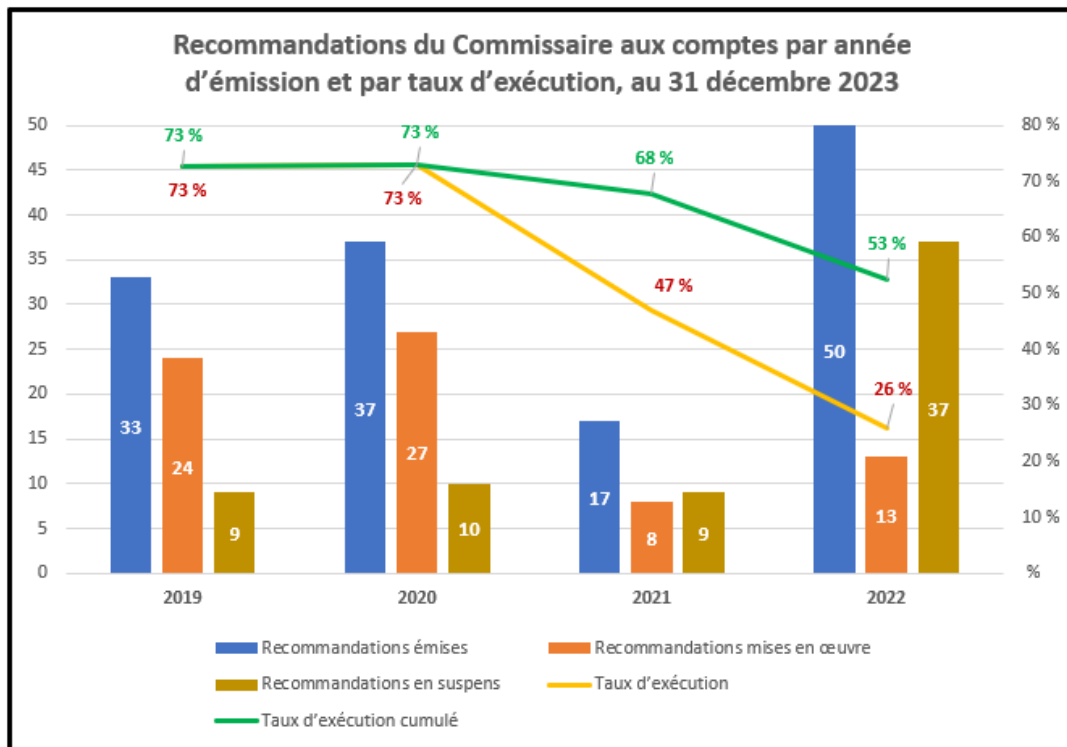
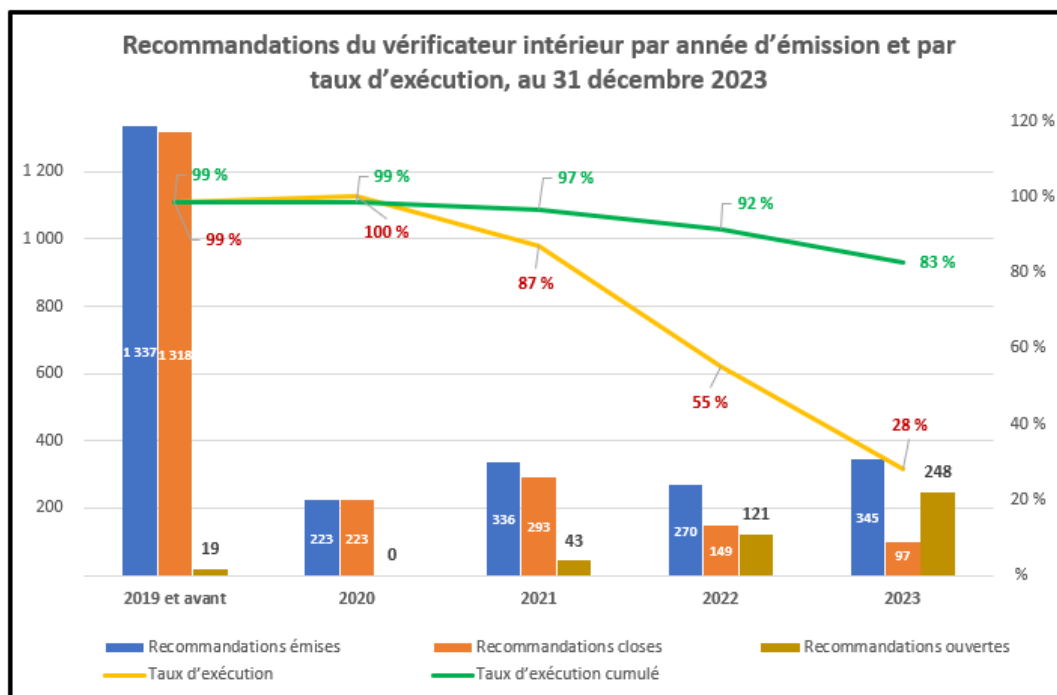


Figure 2. État de la mise en œuvre des recommandations du vérificateur intérieur par année d'émission



RÉSULTATS DES ENQUÊTES

42. En ce qui concerne les enquêtes décrites dans le rapport du vérificateur intérieur des comptes pour l'année civile 2023,¹ le Secrétariat confirme son engagement à agir sans retard et communique les informations ci-après sur les résultats des enquêtes relatives aux membres du personnel de l'OMS et au personnel affilié.

Rapports d'enquête établis en 2023 concernant des allégations reconnues comme fondées

43. Pour ce qui est des 30 rapports d'enquête concernant des allégations reconnues comme fondées présentées à l'annexe 5 dudit rapport, les mesures ci-après ont été prononcées :

- a) six (6) révocations (deux (2) concernaient des allégations contre la même personne) ;
- b) une (1) révocation si le membre du personnel avait toujours été en service ;
- c) une (1) résiliation du contrat si la personne affiliée avait toujours été en service ;
- d) trois (3) blâmes écrits ;
- e) trois (3) blâmes écrits si les membres du personnel avaient toujours été en service, dont un (1) blâme assorti d'une intervention de la direction ;
- f) un (1) avertissement non disciplinaire assorti d'une intervention de la direction.

44. Dans trois (3) cas, il a été conclu qu'il n'y avait pas eu d'inconduite.

45. Dans les 12 cas restants, le Siège et/ou les bureaux régionaux s'occupent activement des procédures disciplinaires respectives, le cas échéant, et rendront une décision finale en temps voulu.

46. Le Secrétariat publie périodiquement des notes d'information afin d'informer les membres du personnel de l'OMS des procédures disciplinaires et administratives qui ont été menées à bien. Ces notes d'information permettent de faire mieux connaître les normes de conduite et les mesures prises par l'administration en cas de violation de ces normes.

47. On trouvera de plus amples informations relatives aux cas susmentionnés sur le portail des États Membres, y compris une version actualisée des rapports d'enquête établis en 2022 concernant des allégations reconnues comme fondées.² Cette démarche s'inscrit dans le prolongement des changements opérés pour satisfaire au processus de réforme de la gouvernance et à l'engagement de l'OMS en faveur de la transparence.

¹ Document A77/23.

² Voir https://cdn.who.int/media/docs/default-source/documents/about-us/outcome-of-investigation-report-2023_final.pdf?sfvrsn=1708f042_3 (consulté le 8 mai 2024).

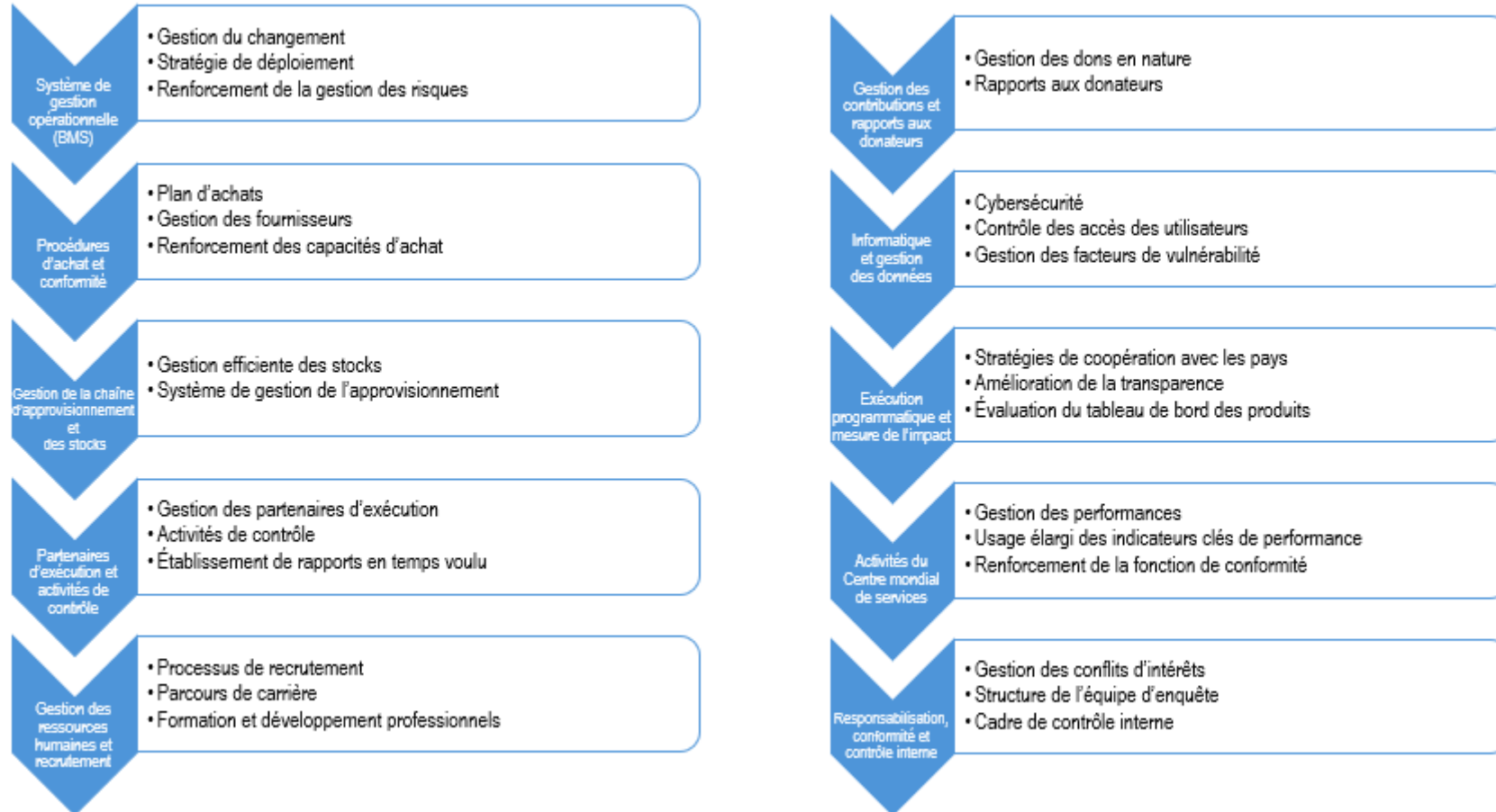
MESURES À PRENDRE PAR L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ

48. L'Assemblée de la Santé est invitée à prendre note du rapport et à fournir des orientations concernant la question suivante :

- Les grandes priorités énoncées dans ce document correspondent-elles aux attentes des États Membres ?

ANNEXE 1

LES 10 GRANDES PRIORITÉS EN MATIÈRE DE VÉRIFICATION



ANNEXE 2

**ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS ISSUS DE LA VÉRIFICATION INTÉRIEURE ET DE LA VÉRIFICATION
EXTÉRIEURE LIÉS AUX 10 GRANDES PRIORITÉS EN MATIÈRE DE VÉRIFICATION, 2023**

Les 10 grandes priorités en matière de vérification	Recommandations issues de la vérification intérieure				Recommandations issues de la vérification extérieure				Total général
	Ouvertes	En cours	Closes	Total	Ouvertes	En cours	Closes	Total	
Exécution programmatique et mesure de l'impact	33	54	54	141	11	0	19	30	171
Responsabilisation, gestion des risques, conformité et contrôle interne	25	30	73	128	5	1	12	18	146
Procédures d'achat et conformité	28	29	50	107	3	3	15	21	128
Gestion des ressources humaines et processus de recrutement	15	22	37	74	1	7	8	16	90
Gestion des interlocuteurs gouvernementaux et des entités bénéficiant d'un soutien financier et activités de contrôle connexes	18	23	35	76	3	0	0	3	79
Système de gestion opérationnelle	6	16	0	22	8	11	0	19	41
Gestion des contributions et rapports aux donateurs	17	5	11	33	4	0	2	6	39
Gestion de la chaîne d'approvisionnement et des stocks	10	11	8	29	2	2	3	7	36
Activités du Centre mondial de services	0	0	0	0	1	2	10	13	13
Informatique et gestion des données	4	1	0	5	1	0	3	4	9
Total général	156	191	268	615	39	26	72	137	752